

## RÈGLEMENTS DES RÉGIONAUX (SÉRIES) 2017 Catégorie A

**Les RÉGIONAUX (SÉRIES) débutent le 5 août 2017 pour se terminer le 16 août 2017.**

**Les FINALES RÉGIONALES se dérouleront les 19 et 20 août 2017**

### **SECTION 1 : Format et Règles de sélection des équipes pour les Provinciaux**

Vous trouverez ci-dessous, pour chaque catégorie, le format des régionaux (séries) ainsi que le processus qui permettra de déterminer, pour la région de Québec, l'équipe qui participera aux Championnats provinciaux.

#### **Atome A**

##### *Format des régionaux (séries).*

- Le format des séries sera un tournoi double élimination. Toutes les parties se dérouleront au même endroit.
- Deux pools seront formés (Pool A : rive-sud de Québec / Pool B : rive-nord de Québec Est / Pool C : rive-nord de Québec Ouest)
- Un tournoi sera organisé pour chaque pool. **Il n'y a AUCUN tirage au sort. C'est l'équipe qui a terminé la plus haute au classement général de la saison régulière qui reçoit. Toutefois, pour la finale, l'équipe receveuse de la première partie sera celle qui a remporté la section des gagnants. Si la deuxième partie est nécessaire, l'équipe receveuse sera celle qui a remporté la section des perdants.**
- La finale régionale opposera le gagnant de chaque pool. Elle se jouera sous la forme d'un tournoi à la ronde. Chaque équipe disputera une partie contre les autres équipes. Les équipes des deux premières places s'affronteront en finale. **Pour chaque partie, l'équipe qui reçoit sera choisie par un tirage au sort.**

##### *Sélection de l'équipe représentant la région aux provinciaux*

1. L'équipe ayant remporté les régionaux (séries).

#### **Moustique A, Pee wee A, Bantam A**

##### *Format des régionaux (séries).*

- Le format des régionaux (séries) sera un tournoi double élimination. Toutes les parties se dérouleront au même endroit.
- Deux pools seront formés (Pool A : rive-sud de Québec / Pool B : rive-nord de Québec)
- Un tournoi sera organisé pour chaque pool. **Il n'y a AUCUN tirage au sort. C'est l'équipe qui a terminé la plus haute au classement général de la saison régulière qui reçoit. Toutefois, pour la finale, l'équipe receveuse de la première partie sera celle qui a remporté la section des gagnants. Si la deuxième partie est nécessaire, l'équipe receveuse sera celle qui a remporté la section des perdants.**
- La finale régionale opposera le gagnant de chaque pool. **Un tirage au sort déterminera l'équipe qui reçoit.**

##### *Sélection de l'équipe représentant la région aux provinciaux*

1. L'équipe ayant remportée les régionaux (séries)

#### **Midget A**

##### *Format des régionaux (séries).*

- Le format des séries sera un tournoi double élimination. Toutes les parties se dérouleront au même endroit.
- **Il n'y a AUCUN tirage au sort. C'est l'équipe qui a terminé la plus haute au classement général de la saison régulière qui reçoit. Toutefois, pour la finale,**

**l'équipe receveuse de la première partie sera celle qui a remporté la section des gagnants. Si la deuxième partie est nécessaire, l'équipe receveuse sera celle qui a remporté la section des perdants.**

***Sélection de l'équipe représentant la région aux provinciaux***

1. L'équipe ayant remporté les régionaux (séries).

## SECTION 2 : Règlements 2017

### 1. Règles générales

- Les règlements de baseball sont les mêmes qu'en saison régulière. Ainsi, la limite de temps est toujours présente.
- **Si une partie doit être arrêtée alors qu'elle n'est pas réglementaire** suite à :
  - un couvre-feu imposé par la ville (le système d'éclairage doit être fermé);
  - une panne d'éclairage, mauvais fonctionnement, ou une erreur non intentionnelle dans la manipulation d'un appareil mécanique sur le terrain dont le fonctionnement est assuré par l'équipe locale;
  - les conditions atmosphériques (pluie, orage, etc.).

**la partie est considérée comme étant suspendue. La partie doit alors être continuée en prenant en compte le temps restant.**

- **Toutefois :**
  - **les parties ne peuvent pas se terminer par un *verdict nul*.**
    - **pour les manches supplémentaires la procédure suivante sera utilisée au début de la première manche supplémentaire :**
      - Chaque équipe débutera la manche supplémentaire (et toute autre manche subséquente nécessaire) avec un coureur aux 1er et 2e but et aucun retrait (voir l'exemple qui suit pour confirmer qui est au 1<sup>er</sup> et 2e but).
      - L'ordre des frappeurs pour la première manche supplémentaire ou toute autre manche subséquente sera déterminé selon la fin de la manche précédente (voir l'exemple qui suit pour confirmer qui est au bâton).

*Exemple : Le 6ième frappeur a obtenu la dernière présence au bâton à la fin de la dernière manche réglementaire. La manche supplémentaire débutera alors avec le 7e frappeur au bâton, le 5e frappeur au 2e but et le 6e frappeur au 1er but.*
      - Avec l'exception des coureurs sur les buts pour débiter la manche, toutes les autres règles officielles de jeu demeurent en vigueur tout au long des manches supplémentaires jusqu'au moment où un gagnant est déclaré.
    - La procédure pour les manches supplémentaires s'applique pour toutes les parties à l'exception des parties finales où la procédure traditionnelle demeure en vigueur.
  - **la seule exception est que pour les finales de chaque pool et pour la finale régionale toutes les parties sont, selon la catégorie, des 6 ou 7 manches à finir.**
- Chaque équipe fournit la moitié des balles neuves requises à chaque partie.
- Comme il ne s'agit pas d'un événement de Baseball (c.-à-d. pas un tournoi), pour les lanceurs, selon la catégorie, les règlements 106.2, 107.2, 108.2, 109.2 et 111 du Guide de régie 2017 s'appliquent intégralement. **Ainsi, le nombre de journées de repos est établi en fonction du nombre de manches lancées.**
- **Pour les catégories Moustique et Peewee :**
  - **Évènement 1 : le compteur de manches lancées sera remis à zéro au début des régionaux (séries).**
  - **Évènement 2 : le compteur de manches lancées sera aussi remis à zéro pour la finale régionale.**
  - **seul le règlement «Un lanceur ne peut pas lancer trois (3) journées consécutives» sera appliqué au début de chacun des événements ci-dessus.**
  - **Lors du déroulement des deux événements, selon la catégorie, les règlements 106.2, 107.2 et 111 du Guide de régie 2017 s'appliquent intégralement**

## **2. Protêt**

Tout protêt doit être déposé sur le champ et aura pour effet de suspendre la partie en cours. L'entraîneur doit aviser l'arbitre au marbre de son intention de déposer un protêt et lui en exposer les raisons, verbalement et par écrit, à l'endos de la feuille de match. Un montant de 100 \$ en argent doit être remis au responsable de terrain et celui-ci communiquera avec la Ligue pour l'avertir de la situation. Une décision sera alors rendue par la Ligue, sans possibilité d'appel.

## **3. Le cahier d'enregistrement d'équipe**

Le cahier d'enregistrement d'équipe dûment approuvé fait foi de tout pour la participation des joueurs durant les séries. De plus, il doit fournir une copie du cahier d'enregistrement d'équipes d'où provient le joueur.

## **4. Vérification et inéligibilité d'un joueur ou entraîneur**

La signature des joueurs avant match n'est pas nécessaire. Cependant, chaque équipe doit avoir en sa possession une preuve d'âge avec photo de ses membres. Sur avis de protêt, le comité organisateur doit vérifier l'identité du joueur ou entraîneur ainsi que son éligibilité. [La carte d'assurance maladie sera acceptée comme preuve d'identité].

## **5. Après chaque partie**

Après chaque partie, le registraire doit recueillir de la part du marqueur les feuilles de pointage. Il doit transcrire dans un registre pour chaque équipe les lanceurs ayant officié au monticule ainsi que le nombre de manches lancées par chacun d'eux. L'entraîneur-chef doit contresigner le registre afin de valider l'information parvenue du marqueur de la partie. Le registraire a autorité d'imposer une défaite à une équipe qui a transgressé le règlement du lanceur, et ce, même si aucune plainte n'est déposée par l'équipe adverse. Sur demande, l'entraîneur peut être informé de l'éligibilité des lanceurs adverses.

## **PROTÊT**

En cas de protêt, le responsable de la zone sur place lors de la partie devra rejoindre :  
Guy Rochette : **(418) 254-4344**

Si Guy Rochette est non-disponible : Susanne Brochu : **(418) 670-9504**

Un appel conférence sera organisé avec l'arbitre et les membres du comité de protêt des régionaux (séries) 2017.

Le comité de protêt se réserve le droit de demander la version du responsable de la zone en place et/ou la version orale des entraîneurs.